

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 26-6011-6
Date de parution : 2020/10/21
Numéro de la version : 15.01
Remplace la version datée de : 2019/03/22

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

Numéros d'identification de produit

| | | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 70-2007-8764-9 | 70-2007-8809-2 | 70-2007-8810-0 | 70-2007-8811-8 | 70-2007-8813-4 |
| 70-2007-8814-2 | 70-2007-8815-9 | 70-2007-8997-5 | 70-2007-8999-1 | 70-2007-9000-7 |
| 70-2007-9001-5 | 70-2007-9020-5 | 70-2007-9022-1 | 70-2007-9023-9 | 70-2007-9025-4 |
| 70-2007-9026-2 | CH-0000-1559-4 | CH-0000-1560-2 | CH-0000-1562-8 | CH-0000-1563-6 |
| CH-0000-1565-1 | CH-0000-1568-5 | CH-0000-1585-9 | CH-0000-1586-7 | CH-0000-1588-3 |
| CH-0000-1589-1 | CH-0000-1590-9 | CH-0000-1610-5 | CH-0000-1611-3 | CH-0000-1612-1 |
| CH-0000-1647-7 | CH-0000-1650-1 | CH-0000-1652-7 | CH-0000-1653-5 | CH-0000-1699-8 |
| CH-0000-1964-6 | CH-0000-2138-6 | UU-0015-7055-3 | UU-0016-0094-7 | UU-0016-3535-6 |
| XH-0000-1946-9 | XH-0000-1963-4 | | | |

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Assainisseur

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des solutions pour la prévention des infections
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

Ce produit ne fait pas l'objet d'un classement des dangers conformément aux règlements canadiens sur les produits dangereux pour la/les raison(s) suivante(s) :

Cosmétique, instrument, médicament ou aliment tel que défini dans la section 2 de la loi sur les aliments et drogues;

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme | Point d'exclamation |

Pictogrammes



Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammable.

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mises en garde

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Une exposition répétée peut sécher ou craquer la peau.

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|------------------------------|------------|-------------|--|
| 2-Propanol | 67-63-0 | 40 - 70 | Propanol-2 |
| Eau | 7732-18-5 | 30 - 60 | Eau |
| Digluconate de Chlorhexidine | 18472-51-0 | 0.5 - 1.5 | Diamide N,N''-1,6-hexanediylbis[N'-(4-chlorophényl)(imidodicarbonimidique)] - acide D-gluconique (1:2) |

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

Condition

Durant la combustion

Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **MISE EN GARDE!** Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Éviter tout contact avec les yeux. Porter des chaussures à faible statique ou correctement mises à la terre. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|-------------------|-------------------|---------------|--------------------------|--------------------------------|
| 2-Propanol | 67-63-0 | ACGIH | MPT:200 ppm;STEL:400 ppm | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc Butyle

Elastomères fluorés

Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|---|
| État physique | Liquide |
| Aspect physique spécifique: | Liquide |
| couleur | Incolore |
| Odeur | Alcool |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | 5 - 8 Unités non disponibles ou non pertinentes [Détails: à 25°C] |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition | 80 °C - 100 °C |
| Point d'éclair : | 22 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Ne s'applique pas |

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

| | |
|---|---|
| Limites d'explosivité (LIE) | 2 % volume |
| Limites d'explosivité (LSI) | 12 % volume |
| pression de vapeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité | 0,872 g/ml - 0,887 g/ml |
| Densité relative | 0,872 non disponible - 0,887 non disponible [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | 100 % |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité / Viscosité Cinématique | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |

Nanoparticules

Ce matériau ne contient pas des nanoparticules.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

La lumière.

Étincelles et/ou flammes

La lumière.

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Une exposition prolongée ou répétée peut causer:

Délipidation dermique : Signes et symptômes probables : rougeurs localisées, démangeaisons, sécheresse et craquellement de la peau.

Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|------------------------------|--------------------------------|---------|---|
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| 2-Propanol | Dermale | Lapin | LD50 12 870 mg/kg |
| 2-Propanol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 72,6 mg/l |
| 2-Propanol | Ingestion | Rat | LD50 4 710 mg/kg |
| Digluconate de Chlorhexidine | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | Rat | LD50 2 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----|---------|--------|
|-----|---------|--------|

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

| | | |
|------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 2-Propanol | Multiple espèces animales. | Aucune irritation significative |
| Digluconate de Chlorhexidine | Lapin | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|------------------------------|---------|----------------|
| 2-Propanol | Lapin | Irritant grave |
| Digluconate de Chlorhexidine | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|------------------------------|-----------------|---|
| 2-Propanol | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Digluconate de Chlorhexidine | Homme et animal | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|------------------------------|----------|--------------------|
| 2-Propanol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| 2-Propanol | In vivo | N'est pas mutagène |
| Digluconate de Chlorhexidine | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Digluconate de Chlorhexidine | In vivo | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|------------------------------|------------|---------------------------|---|
| 2-Propanol | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|------------------------------|------------|-------------------------------------|---------|---|------------------------|
| 2-Propanol | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day | pendant l'organogénèse |
| 2-Propanol | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | LOAEL 9 mg/l | pendant la grossesse |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 30 mg/kg/day | pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----|------|--------------------|--------|---------|---------------------|--------------------|
|-----|------|--------------------|--------|---------|---------------------|--------------------|

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

| | | | | | | |
|------------------------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|-----------------------------|
| 2-Propanol | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| 2-Propanol | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| 2-Propanol | Inhalation | système auditif | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé 13,4 mg/l | 24 heures |
| 2-Propanol | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Digluconate de Chlorhexidine | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|------------------------------|------------|--|---|---------|--|--------------------|
| 2-Propanol | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 12,3 mg/l | 24 mois |
| 2-Propanol | Inhalation | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 12 mg/l | 13 semaines |
| 2-Propanol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day | 12 semaines |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Chien | Niveau sans effet nocif observé 0,89 mg/kg/day | 1 années |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 71 mg/kg/day | 2 années |
| Digluconate de Chlorhexidine | Ingestion | système vasculaire rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 71 mg/kg/day | 2 années |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Tous les ingrédients chimiques de ce produit sont listés sur l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes (EINECS) ou sont des polymères exemptés dont les monomères figurent sur l'inventaire EINECS. Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 26-6011-6 | Numéro de la version : | 15.01 |
| Date de parution : | 2020/10/21 | Remplace la version datée de : | 2019/03/22 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION

SoluPrep (gluconate de chlorhexidine à 0,5 % - 2 % et alcool isopropylique à 70 %) (liquide-clair) (100.26, 101.02, 101.06, 101.07, 102.02, 102.03, 102.08, 103.14, 103.15)

IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca